

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-528/PCG prescrivant la suspension du permis de conduire.

n° 74-528/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Sont suspendus pour une durée de QUINZE MOIS : Le permis de conduire n° 1476, catégorie B, délivré le 13.12. 1967 par les TP de Djibouti à M. Abdi Daoud Douhoud, né vers 1941 à Diibouti, fils de Daoud Douhoud et d'Idjoh Ismael, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 5, boulevard 19, n° 12. Le permis de conduire n° 93/4170, catégorie B, délivré le 27.10.1973 par la préfecture de la Seine-Saint-Denis à M. Zimmerman Daniel, né le 812. 1949 à Salbris (Loir-et-Cher), fils de Pierre et de François Marthe, comptable, demeurant à Djibouti, PB 1926. Le permis de conduire de M. Guibert Michel, né le 24 juillet 1953 à Paris IVE, fils de Henri et de Ribault Jacqueline, militaire, demeurant à Le Chesnay (78150), 10, square Baïnville. Le permis de conduire n° 45581, catégorie B, délivré le 10.3.1959 par la préfecture de Tarbes à M. Rossi Célestin, né le 18 août 1940 à Vestananava (Italie), fils de Jean et de Dalla Verde Marie, chef de chantier, demeurant à Djibouti, rue de Brazzaville, face au bar « Saint-Malo ». Le permis de conduire n° 768, catégorie B, délivré le 9.1962 par les TP de Djibouti à M. Youssef Ali Mohamed, né vers 1934 à Hargueisa (RDS), fils de Ali Mohamed et de Fatma Ali, mécanicien, demeurant à Djibouti, Service de l'Elevage. Le permis de conduire n° 709, catégorie B, délivré le 13.11. 1964 par les TP de Djibouti à M. Ahmed Abdallah Ahmed, né vers 1934 à Al-Hamra (Yémen), fils de Abdallah Ahmed et de Hafsa Mohamed, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 2, boulevard 24, n° 25. Le permis de conduire n° 1068, catégorie B, délivré le 13.10. 1973 par les TP de Djibouti à M. Ali Mohamed Aden, né le 12.1. 1954 à Borama (RDS), fils de Mohamed Aden et de Halima Ibrahim, pointeur, demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 20, n°37.

Art. 2

—Sont suspendus pour une durée de TROIS SEMAINES: 26.4.1972 par les TP de Djibouti à M. Santillo Roberto, né le 6 décembre 1942 à Asmara (Ethiopie), fils d'Antonio et de Dervenis Maria, dessinateur, demeurant à Djibouti, boulevard Bonheure, immeuble Marafini, en face du magasin « Apollo-Sport ». Le permis de conduire n° 46, catégorie B, délivré le 25.11.1963 par les TP de Djibouti à M. Mourad Abdoul-Samad Abdourazak, né le 5 mai 1940 à Djibouti, fils d'Abdoul-Samad Abdourazak et de Hanifa Mohamed, demeurant à Djibouti, quartier 5, avenue 26, n°60. Art..3.— Sont suspendus pour une durée d'UN MOIS: Le permis de conduire n° 113-114/68, catégories B 'et C, délivré le 24.11.1968 par les TP de Djibouti (duplicata du 4.12,1972), à M. Saïd Issack Nour, né vers 1946 à Djibouti, fils de Issack Nour et de Mariam Aboud, chauffeur, demeurant à Djibouti, artier 6, boulevard 27, n° 38. par les TP de Djibouti à M. Abdou Abdi Dembil, né le 12.3.1952 Djibouti, fils de Abdi Dembil et de Hadih Miguil, militaire, demeurant à Djibouti, camp Letellier. Le permis de conduire n° 1345/72, catégorie A, délivré le 22.11. 1972 par les TP de Djibouti à M. Chion Bernard, né le 21.9.1954 à Saint-Quentin (Aisne), fils de Roger et

de Benytou Raymonde, militaire, demeurant à Djibouti, BCS n° 6. Le permis de conduire n° 430/69, catégorie B, délivré le 21.3.1972 par les TP de Djibouti à M. Kothari Nalinkumar, né le 2 septembre 1947 à Djibouti, fils de Kothari et de Saryu Vora, demeurant à Djibouti, place Lagarde. Le permis de conduire n° 128, catégorie B, délivré le 27.1.1971, demeurant à Djibouti, lotissement du Stade, n°106/1. Le permis de conduire n° 1181, catégorie B, délivré le 4.8.1971 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Ebileh Houmed, né vers 1933 à Gagade, fils de Ebileh Houmed et de Elissa Houmed, commerçant, demeurant à Yoboki. Le permis de conduire, catégorie B, délivré à M. Roquejoffre Jacques, né le 12 février 1926 à Monpazier (Dordogne), fils de Bernard et de Cure Jeanne, conseiller au Ministère de l'Enseignement, demeurant à Djibouti, les Mouettes, n° 2.

Art. 4

Sont suspendus pour une durée d'UN MOIS ET QUINZE JOURS : Le permis de conduire n° 1387/71, catégorie B, délivré le 8.9.1971 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Saleh Hassan, né vers 1949 à Djibouti, fils de Saleh Hassan et de Hawa Abdillahi, convoyeur à Air Djibouti, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 4, n° 67. Le permis de conduire n° 709/71, catégorie B, délivré le 5.5. 1971 par les TP de Djibouti à M. Hassan Daher Omar, né vers 1952 à Djibouti, fils de Daher Omar et de Hälouo Garouf, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 13, n° 112.

Art. 5

—Est suspendu pour une durée de DEUX MOIS: Le permis de conduire n° 1410/70 catégorie B délivré le 16.12.1970 par les TP de Djibouti à M. Pierront Didier, né le 12 octobre 1952 à Versailles (78), fils de Roger et de Noiret Paulette, employé de bureau, demeurant à Djibouti, plateau du Serpent.

Art. 6

Sont suspendus pour une durée de deux mois et quinze jours: Le permis de conduire n° 1309/67 catégorie B et D délivré le 17 mars 1971 par les TP de Djibouti à M. Ahmed Chamsan Saïd, né vers 1948 à As Elya, fils de Chamsan Saïd et de Robo Galab, chauffeur, demeurant à As Elya (Dikhil). Le permis de conduire n° 1321/73 catégorie B délivré le 15 décembre 1973 par les TP de Djibouti, à M. Savadis Panayotis, né le 27 décembre 1948 à Djibouti, fils de Savas et de Grous Irène, demeurant à Djibouti, rue de Paris, n° 2.

Art. 7

— Sont suspendus pour une durée de trois mois: Le permis de conduire n° 935/69 catégorie B délivré le 28 août 1969 par les TP de Djibouti à M. Hassan Ali Mohamed, né en 1941 à Djibouti, fils de Ali Mohamed et de Hambaro Boubetleh, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 8, n° 28. Le permis de conduire n° 769/67 catégorie B délivré le 3 juillet 1973 par les TP de Djibouti à M. Ah Ahmed Kayed, né en 1940 à Ambouli, fils de Ahmed Kayed et de Fatma Abdallah, chauffeur, demeurant à Ambouli, avenue 13, n° 24.

Art. 8

Est suspendu pour une durée de trois mois, quinze jour: Le permis de conduire n° 1600/71 catégorie D délivré le 20 octobre 1973 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Izam Mousleh, né en 1946 à Djibouti, fils de Izam Mousleh et de Kadidia Ahmed, chauffeur, demeurant à Ambouli, gabelle n° 20.

Art. 9

— Sont suspendus pour une durée de quatre mois: Le permis de conduite n° 22-23/55 catégories B et C délivré le 28 janvier 1955 par les TP de Djibouti à M. Chehem Bourhan Ahmed, né vers 1925 à Obock, fils de Bourhan Ahmed et de Fatma Abdallah, chauffeur, demeurant à Djibouti, cité Arhiba, M. 2G 25. Le permis de conduire n° 65 catégorie B délivré le octobre 1965 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Ollouh Guelleh, né vers 1945 à Djibouti, fils de Ollouh Guelleh et de Fatama Guedi, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 3, n° 6.

Art. 10

Est suspendu pour une durée de cinq mois: Le permis de conduire n° 926/71 catégorie B délivré le 16 juin 1971 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Hassan Charif, né vers 1946 à Obock, fils de Hassan Charif et de Amina Mahamoud, chauffeur, demeurant à Djibouti, cité Arhiba, n° 2 H 22.

Art. 11

— Est suspendu pour une durée de dix mois: Le Le permis de conduire n° 124 catégorie B délivré le 24 février 1961 par les TP de Djibouti à M. Osman Farah Bogoreh, né en 1938 à Djibouti, fils de Farah Bogoreh et de Ajicha Ismaël, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 7, rue 52, n° 8.

Art. 12

Est suspendu pour une durée de un an: Le permis de conduire n° 299/54 catégorie B. C. D. délivré le 6 juin 1973 par les TP de Djibouti à M. Taha Abdallah Saleh Riachi, né en 1935 à Djibouti, fils de Abdallah Saleh Riachi et de Safia Ben Galeb, chauffeur de car, demeurant à Djibouti, rue Georges Clémenceau, n° 10.

Art. 13

Sont suspendus pour une durée de deux ans: Le permis de conduire n° 762 catégorie A délivré le 1^{er} août 1973 par les TP de Djibouti à M. Beick Rémy, né le 15 juin 1954 à Haguenau (67), fils de Robert et de Schaff Marie-Louise, militaire, demeurant à Djibouti, camp du Héron. Le permis de conduire n° 894/67 catégories B et C délivré le 23 août 1967 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Ali Nour, né vers 1932 à Weima, fils de Aÿ Nour et de Kadidja Ali, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 23, n° 55.

Art. 14

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.
